PRÉFET
DE L'HÉRAULT
Liberté
Égalité
Fraternité

RETRO SPECTIVE 2021

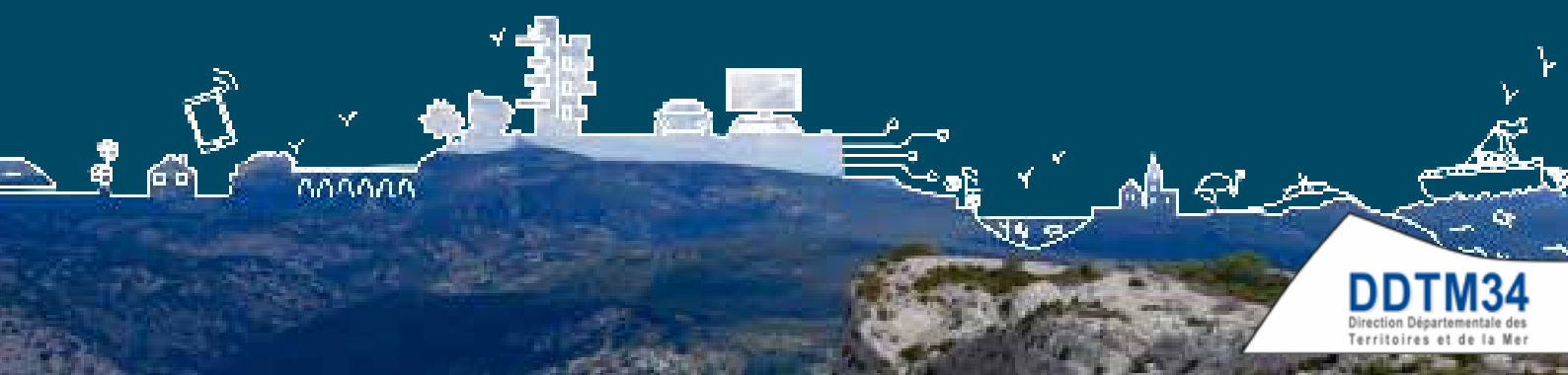

DDTM34
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

2021

EAU,
RISQUES NATURELS
ET BIODIVERSITÉ

MER
ET LITTORAL

HABITAT
ET LOGEMENT

JANVIER page 4

- Un comité départemental loup pour renforcer la protection des élevages.
- Publication d'un nouveau «Regard sur l'Hérault».
- Le plan de relance mis en oeuvre par les services de la DDTM.

FÉVRIER page 6

- Petites villes de l'Hérault et de demain.
- Le quartier du Faubourg à Béziers lauréat du concours AMITER : un projet d'aménagement innovant face au risque d'inondation.
- La DDTM lauréate des Victoires de l'innovation.

MARS page 8

- Un partenariat avec la CCI pour un aménagement équilibré du territoire.
- Recyclage des friches : la DDTM en appui aux porteurs de projet.
- Lancement de l'atelier des territoires sur la question des risques littoraux.

AVRIL page 10

- Pour lutter contre la pollution visuelle, une action de contrôle « pub » à Mauguio.
- Signature du contrat de service SGCD-DDTM.
- Épisode de gel : 1 Md€ pour soutenir le monde agricole.

MAI page 12

- Inspecteurs du permis de conduire et escadron départemental de la gendarmerie travaillent ensemble pour renforcer la sécurité routière à moto.
- Dépôt illégal de déchets : un bel exemple de nettoyage.
- Une association étroite à l'élaboration des SCOT Pays Coeur d'Hérault et Pays de Lunel.

JUIN page 14

- Publication d'un arrêté pour la protection d'oiseaux sur l'étang de Thau.
- Dématérialisation des autorisations d'urbanisme : un webinaire pour présenter le programme aux collectivités.
- Avant-Monts : la candidature de l'intercommunalité, portée par la DDTM, retenue pour la nouvelle session de l'atelier des territoires.

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

IPCSR : Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière

EDSR : Escadron départemental de sécurité routière

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

DML : Délégation à la mer et au littoral

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DGALN : Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine

ARS : Agence régionale de santé

DDPP : Direction départementale de la protection des populations

OFB : Office français de la biodiversité

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EPTB : Établissement public territorial de bassin

ONF : Office national des forêts

ANAH : Agence nationale de l'habitat

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CEN : Conservatoire d'espaces naturels

CGEDD : Conseil général de l'environnement et du développement durable

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

SGCD : Secrétariat général commun départemental

SOMMAIRE

AGRICULTURE
FORÊT
CHASSE

TRANSPORTS
NUMÉRIQUE MOBILITÉ
SÉCURITÉ ROUTIÈRE

URBANISME
AMÉNAGEMENT
TERRITOIRE

JUILLET page 16

- Modernisation du dossier départemental sur les risques majeurs.
- Signature d'une charte pour organiser l'activité de dégustation des coquillages.
- Renouvellement urbain : quartiers Mosson-Cévennes.

AOÛT page 18

- Des inspecteurs de la sécurité routière toujours plus sollicités.
- LGV : validation des études et du financement de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan.
- Le bâtiment de l'antenne DDTM à Béziers fait peau neuve.

SEPTEMBRE page 20

- Le 1er km du sentier du littoral de Bouzigues inauguré.
- Visite du nouveau préfet de l'Hérault au siège de la DDTM.
- Mission de contrôle de nuit sur des sites naturels protégés.
- 3ème rencontre des polices de la nature du département.

OCTOBRE page 22

- La cabanisation, un des maux les plus frappants de l'Hérault.
- Présentation de la nouvelle carte de l'aléa feux de forêt aux élus locaux.
- Polmar-terre : un exercice de simulation grandeur nature entre Hérault et Gard.

NOVEMBRE page 24

- Journée convivialité de la DDTM au domaine de la Mogère.
- Nouveaux ateliers de la DDTM : découverte et partage.
- Versement des aides à la relance de la construction durable.

DÉCEMBRE page 26

- Arrivée des agents de la DML à Montpellier.
- Mise en oeuvre du plan de gestion du delta de l'Orb.
- Lutte contre l'habitat indigne : Mise en place du «permis de louer», nouvelle arme contre les propriétaires voyous.

JANVIER

UN COMITÉ DÉPARTEMENTAL LOUP POUR RENFORCER LA PROTECTION DES ÉLEVAGES

Le loup, espèce protégée, est présent dans l'Hérault depuis le 28 mars 2014 (premier indice confirmé sur la commune de Castanet-le-Haut). Le département est sur un front de colonisation avec la présence ponctuelle connue à ce jour de 3 loups : 2 mâles et un 3ème loup non encore identifié génétiquement, ni sexé.

En France, le loup (624 individus recensés) fait l'objet d'un plan national d'actions pour la période 2018-2023 mis en œuvre par les ministères de l'agriculture et de l'alimentation sur le volet protection et par le ministère de la transition écologique sur les volets indemnisation et dérogation.
La stratégie départementale a toujours consisté à décliner de façon proportionnée et progressive le plan national d'actions loup, en traitant au cas par cas les attaques, en graduant pour chaque exploitation le niveau de réponse : mesures de prévention, niveau de tir autorisé.

Dans le contexte de hausse des attaques de loup (28 en 2021), le comité départemental loup, a renforcé les possibilités d'outils de protection et les financements par mobilisation des crédits européens FEADER, en complément des crédits État (ministère de l'agriculture). De plus, le comité a validé le zonage des cercles 2 et 3 au sein desquels sont financées les mesures de protection des élevages (chiens et clôtures) pour tous les éleveurs, qu'ils aient ou non subi des prédations. Ce sont ainsi 7 communes qui sont classées en cercle 2 sur le Somail et le Larzac (accès aux subventions clôture et chiens de protection) et 24 communes en cercle 3 (accès aux subventions pour les chiens de protection uniquement).

PUBLICATION D'UN NOUVEAU « REGARD SUR L'HÉRAULT »

Dix ans après un premier « Regard sur l'Hérault », une nouvelle édition - entièrement revue - a été publiée en ce mois de janvier 2021. À travers ce nouvel opus, la DDTM et sa mission connaissance, étude et prospective (MCEP) nous invitent à redécouvrir les grands enjeux de l'aménagement du territoire de l'Hérault et l'histoire des transformations de ce département, pour mieux appréhender les défis du présent.

LE PLAN DE RELANCE

Mis en œuvre par les services de la DDTM

• Agriculture

En soutien à l'agriculture, et pour que les Français disposent d'une alimentation saine, sûre, durable, locale, accessible et de qualité, le volet agricole du plan de relance a apporté des aides importantes (1,2 Mds€) dans plusieurs domaines : plantation de haies bocagères autour des cultures, jardins partagés, soutien aux cantines scolaires des petites communes, création de projets alimentaires territoriaux (PAT), soutien de projets locaux pour une alimentation locale et solidaire, agro-équipements, mesures d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique (renouvellement forestier, etc.).

• Rénovation énergétique des bâtiments

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), qui permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements, en particulier la réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux, a été complétée, dans le cadre du plan de relance, par un volet « rénovation énergétique des bâtiments ».

Après analyse, la DDTM a validé près de 50 dossiers portant sur la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, en faveur des collectivités du département et de leurs établissements (mairies, bâtiments municipaux, crèches, écoles, collèges, etc.).

• Construction durable et logement social

D'autres axes font aussi l'objet d'aides à la relance, notamment la construction durable (plus de détails dans l'article du mois de novembre) et la rénovation du parc de logement social le plus dégradé avec, dans l'Hérault, une opération sur Sète (réhabilitation d'un foyer de jeunes travailleurs pour 319 K€), la modernisation de deux accueils de jour à Montpellier pour 121 K€ et de deux aires d'accueil des gens du voyage pour 144 K€ sur Clermont-l'Hérault et Montpellier (site de Bionne).

FEVRIER

PETITES VILLES DE L'HÉRAULT ET DE DEMAIN

La DDTM s'est largement impliquée en 2021 dans la mise en œuvre du programme « Petites villes de demain » (PVD) qui concerne 19 communes dans l'Hérault qui viennent s'ajouter aux 4 communes du programme à destination des villes moyennes, « Action Cœur de ville » (Agde, Béziers, Lunel et Sète).

Le dispositif se concentre sur la mise à disposition d'une offre en ingénierie (financement de chefs de projet, missions d'expertise notamment de la banque des territoires), l'accès à un réseau national d'échanges (le club PVD) et des financements sur des thématiques ciblées (sous forme d'appel à projet).

L'objectif est de redonner à ces villes de moins de 20 000 habitants leur attractivité et de réussir le pari de la réhabilitation de leur centralité historique.

LE QUARTIER DU FAUBOURG À BÉZIERS LAURÉAT DU CONCOURS AMITER

Un projet d'aménagement innovant face au risque d'inondation

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt « Mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels » (AMITER), le site du quartier historique du Faubourg de Béziers, présenté conjointement par la CA Béziers Méditerranée et la ville de Béziers, a été retenu parmi 9 autres sites au niveau national en raison de l'exemplarité et de l'intérêt des problématiques soulevées.

Un concours d'idées sur la réduction de la vulnérabilité au risque et la rénovation urbaine a été lancé en février 2021. Il vise à faire émerger des projets d'aménagement innovants permettant d'assurer le renouvellement urbain et le développement durable de ces territoires, en réduisant leur vulnérabilité et en améliorant leur résilience face aux risques naturels.

Le 18 novembre, le jury national a notamment récompensé deux équipes pour le site de Béziers. Grâce aux financements mobilisables, 2022 devrait permettre aux collectivités qui le souhaitent de mobiliser une ou plusieurs équipes distinguées par l'AMITER afin d'être accompagnées dans la concrétisation de leurs projets via le lancement d'études ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

LA DDTM LAURÉATE DES VICTOIRES DE L'INNOVATION

Chaque année, le média « Acteurs publics » décerne les Victoires des acteurs publics aux meilleures initiatives en matière de modernisation de l'action publique. Le 3 février 2021, la DDTM a été lauréate pour sa démarche globale en termes d'innovation. Après avoir lancé en 2016 un club de l'innovation interne « incubateur à idées », plus d'une trentaine de projets et de démarches ont été lancés, tant dans des processus internes que dans la réalisation de missions en lien et au plus près des acteurs du territoire. On peut citer par exemple l'utilisation de l'intelligence artificielle pour la détection de constructions illégales, le chatbot pour la plaisance, les drones, un projet de service collaboratif, etc.

Marc Fesneau, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement et de la participation citoyenne, a remis le prix au directeur Matthieu Grégory, lors de la cérémonie des victoires d'acteurs publics qui s'est déroulée à Paris.

« Après avoir lancé en 2016 un club de l'innovation interne « incubateur à idées », plus d'une trentaine de projets et de démarches ont été lancés... »

MARS

UN PARTENARIAT AVEC LA CCI POUR UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

La DDTM œuvre avec les collectivités locales pour un aménagement équilibré du territoire, qui conjugue à la fois développement et préservation des terres agricoles et naturelles.

Ce partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) permettra de dynamiser le commerce en centre ville, impulsant une requalification notamment des communes retenues au titre du dispositif «Petites villes de demain» et permettant de limiter l'étalement urbain.

L'aménagement du territoire fait appel à de nombreuses compétences mobilisées par les équipes de la DDTM (environnement, risques, habitat, etc).

Le renforcement de l'appui de la CCI sur le volet commerce permettra de bénéficier de la connaissance fine des situations locales et des facteurs de réussite des projets à venir, au bénéfice des collectivités compétentes en la matière.

© CCI 34

RECYCLAGE DES FRICHES

La DDTM en appui aux porteurs de projet

Dans le cadre du plan de relance, l'appel à projet « fonds friches » accompagne des actions de recyclage de friches, avec le double objectif de lutter contre l'artificialisation des sols et de participer au développement économique des territoires.

La réhabilitation des friches constitue en effet un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Au niveau départemental, la DDTM est la porte d'entrée de cet appel à projet : elle renseigne les porteurs de projet sur les critères d'éligibilité, les accompagne dans le montage des dossiers avant de les instruire, et fait remonter à l'examen du niveau national les dossiers prioritaires. Après annonce des lauréats, la DDTM accompagne les porteurs de projet dans la rédaction des conventions d'attribution, suit leurs demandes de versement, etc.

Lors de la première session de l'année 2021, 3 dossiers ont été lauréats (deux à Frontignan, un à Paulhan) pour un montant global de subventions de +1 M€, permettant la construction prochaine de 59 logements et d'un pôle culturel et de loisir. Lors de la deuxième session, 5 dossiers ont été retenus (Bédarieux, Boisseron, Ganges, Lodève et Riols) pour 1,5 M€, avec à la clé la construction de 89 logements et de surfaces d'activités, de commerce et d'artisanat.

LANCEMENT DE L'ATELIER DES TERRITOIRES SUR LA QUESTION DES RISQUES LITTORAUX

Le 5 mars, s'est déroulé le séminaire de lancement de l'atelier des territoires dédié à la résilience territoriale face aux risques littoraux. Cette démarche nationale est pilotée localement par la DREAL et la DDTM (équipes STU, DML et MCEP) et vise à accompagner la prise en compte des risques d'érosion et de submersion marines dans les partis pris d'aménagements futurs de l'agglomération de Sète. L'objectif est de préfigurer le contenu d'une étude de recomposition spatiale sur un site fortement impacté, le secteur de Frontignan plage. Cet atelier doit également permettre de définir les premières orientations d'une stratégie globale d'aménagement à laquelle l'ensemble des communes de l'agglomération de Sète, littorales ou non, sont associées.

Par ailleurs, des visites de terrain ont eu lieu les 30 septembre et 1er octobre, avec les élus et techniciens des collectivités concernées, Mme Darmon, sous-préfète déléguée au bassin de Thau, et les équipes de la DDTM. Des travaux de groupe en format « ateliers » ont été organisés afin de territorialiser les défis et les enjeux identifiés par les élus.

AVRIL

POUR LUTTER CONTRE LA POLLUTION VISUELLE, UNE ACTION DE CONTRÔLE « PUB » À MAUGUIO

La DDTM mène une action volontariste de contrôle de la publicité en espaces naturels et agricoles, afin notamment de résorber la pollution visuelle. Dans le cadre de son plan annuel, elle a en particulier conduit une action de police de la publicité sur la zone d'activité économique de Fréjorgues à Mauguio, en coordination avec l'agglomération du Pays de l'Or. Des panneaux de micro signalétique normés ont ainsi été installés, en lieu et place de dispositifs irréguliers, sources de pollution visuelle et de confusion pour l'information des usagers.

Suite aux constats d'infraction et aux mises en demeure effectuées à l'encontre des entreprises concernées dans la zone d'activités économiques (ZAE), les dispositifs irréguliers constitués de pré-enseignes (soumises aux mêmes obligations que la publicité) ont été déposés avec, pour certains, la nécessité d'engager le recouvrement d'astreintes aux entreprises pour imposer la suppression des panneaux.

SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICE SGCD-DDTM

Le contrat de service du secrétariat général commun départemental (SGCD) été signé le 29 avril par le préfet et les différentes parties, dont la DDTM. Ce contrat vient poser les bases d'un nouveau fonctionnement entre services départementaux de l'État avec un SGCD point d'entrée unique pour toutes les demandes administratives : en matière d'achats, de ressources humaines, de rémunération, de formation, de logistique, d'informatique, d'immobilier et de relations à l'usager.

Au fil de l'année, le SGCD a pu accompagner la DDTM 34 sur plusieurs sujets majeurs : l'aide au financement des mesures d'urgence pour les agriculteurs sinistrés (épisode de gel du 4 au 8 avril), l'installation du Wifi au siège de la DDTM (bâtiment Ozone), la rénovation de la DML à Sète et le déménagement des agents à Montpellier, l'aménagement du SATO à Béziers et l'arrivée de la DDETS, ou encore la participation à la mise en œuvre du plan d'actions sur la téléphonie.

ÉPISODE DE GEL :
1 Md€ pour soutenir le monde agricole

Le gel survenu du 4 au 8 avril 2021 a eu des conséquences dévastatrices pour l'agriculture du département : plus de 3000 exploitants sinistrés soit près de 42 % des exploitations de l'Hérault, pour une surface de près de 42 000 ha (67 % des surfaces exploitées). 70 % des exploitants sinistrés sont viticulteurs, les secteurs d'activités les plus impactés du département étant la viticulture (pertes estimées à 40 %) et l'arboriculture (90 % de pertes).

Le Premier ministre s'est déplacé dans l'Hérault le 17 avril, dix jours seulement après le gel, pour annoncer la solidarité nationale et l'engagement de l'État à travers un plan gel exceptionnel doté d'une enveloppe d'1 Md€, mis en œuvre de manière rapide et pragmatique dans le département avec une très forte mobilisation de **la DDTM et des structures d'accompagnement des organisations agricoles.**

MAI

INSPECTEURS DU PERMIS DE CONDUIRE ET ESCADRON DÉPARTEMENTAL DE LA GENDARMERIE

travaillent ensemble pour renforcer la sécurité routière à moto

Séquence de travail partagée entre les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) : il s'agit d'harmoniser les pratiques d'évaluation de l'épreuve du permis moto sur l'optimisation des trajectoires, telles qu'utilisées par la Gendarmerie nationale. Cette harmonisation vise à promouvoir auprès des moniteurs, et par conséquent des futurs motards, les trajectoires optimales pour la sécurité. L'objectif final est de réduire le nombre de pertes de contrôle et de chutes en virage qui représentent une forte proportion des accidents de deux roues.

DÉPÔT ILLÉGAL DE DÉCHETS

Un bel exemple de nettoyage

Depuis 2017, la DDTM s'est engagée dans une action de résorption de dépôts illégaux de déchets sur les terrains naturels et agricoles, ce qui a permis de remettre en état de nombreux sites. Ainsi, sur la commune d'Aniane, sur le site d'une carrière en fin d'exploitation, ont été repérés par la vigilance territoriale (antenne DDTM de Lodève) d'importants dépôts réalisés par une entreprise de travaux publics. Après contrôle, identification de l'entreprise et signalement auprès de la mairie, l'opération de nettoyage a pu démarrer. De par la complexité et l'ampleur de l'opération, il aura fallu plus d'un mois et demi pour remettre le lieu en état.

Avant/après

Avant/après

UNE ASSOCIATION ÉTROITE À L'ÉLABORATION DU SCOT PAYS COEUR D'HÉRAULT

Le Pays Coeur d'Hérault a été créé en janvier 2005 à l'initiative des trois communautés de communes Lodévois et Larzac, Vallée de l'Hérault et du Clermontais. Son schéma de cohérence territoriale (SCOT) a été prescrit en novembre 2016, couvrant 77 communes.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été débattu en conseil communautaire en octobre 2019, fixant pour 20 ans les orientations relatives aux dynamiques de développement démographique et urbain, dont l'armature urbaine, économique et commerciale du territoire.

Les projets de documents d'orientations et d'objectifs (DOO, fixant des recommandations et des prescriptions s'appliquant aux plans locaux d'urbanisme) et leur partie commerciale (document d'aménagement artisanal et commercial, DAAC) ont été présentés en réunion des personnes publiques associées, en mai et en juin 2021.

L'année 2021 a ainsi été marquée par de nombreux échanges entre la DDTM, les élus du territoire et le syndicat de développement local en charge du SCOT. La DDTM a tout particulièrement porté l'objectif de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers, puis, à terme, du zéro artificialisation nette (ZAN) sur ce territoire hétérogène et marqué ces dernières années par des phénomènes d'accélération de l'artificialisation. L'objectif est d'aboutir à un développement des trois intercommunalités qui soit équilibré, économe en espaces et prenne en compte l'attractivité différenciée des différents pôles du territoire.

L'avancement du SCOT permet d'envisager son arrêt en 2022

JUIN

PUBLICATION D'UN ARRÊTÉ POUR LA PROTECTION D'OISEAUX

sur l'étang de Thau

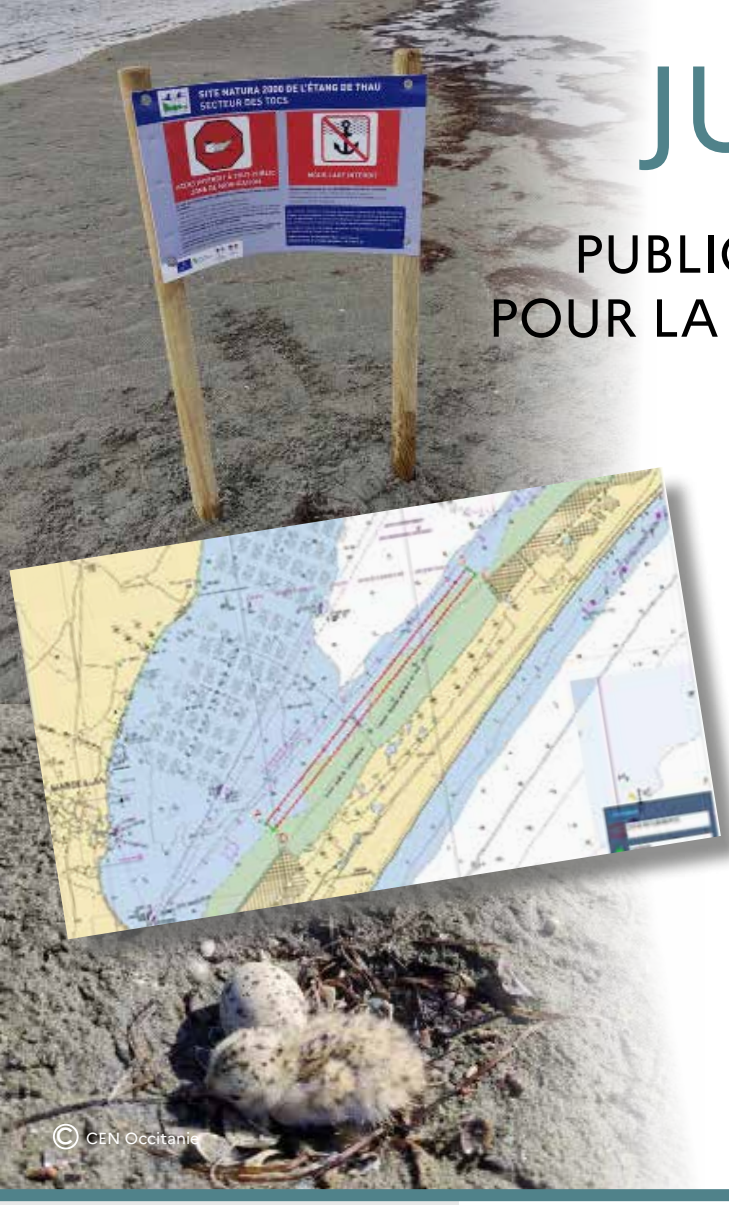

© CEN Occitanie

Le 4 juin, un arrêté du préfet maritime de la Méditerranée a été pris pour interdire la navigation de plaisance sur les « tocs » (bancs de sable) de l'étang de Thau jusqu'au 31 juillet 2021. En effet, à cette période, quatre espèces de laro-limicoles, protégées au titre de la directive européenne « oiseaux », nichent sur ces bancs de sable et les plaisanciers qui y débarquent depuis l'étang peuvent les perturber fortement.

En lien avec le conservatoire des espaces naturels d'Occitanie, la DDTM a préparé cette réglementation (expertise des lieux concernés, projet d'arrêté et de cartographie) qui a été validée par la préfecture maritime.

En 2020, près de 176 nids au total ont été recensés sur les tocs pour les quatre espèces protégées (sterne naine, sterne pierregarin, avocette élégante et gravelot à collier interrompu).

L'objectif est de pérenniser cet arrêté et d'étendre l'interdiction du 15 mai au 31 juillet de chaque année pour couvrir l'intégralité de la période de nidification.

DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME :

un webinaire pour présenter le programme aux collectivités

Un des principes clés du programme « Action Publique 2022 » est la priorité donnée à la transformation numérique des administrations, avec pour objectif, 100 % de services publics dématérialisés à horizon 2022. Dans ce cadre, l'État, avec l'ensemble des représentants des acteurs de l'instruction (assemblée des communautés de France, association des maires de France, etc), ont lancé le programme « Démat.ADS », soit la dématérialisation des autorisations d'urbanisme de l'usager demandeur jusqu'à l'instructeur. Cette démarche vise à coordonner l'ensemble des acteurs, préparer les échéances réglementaires pour 2022 et mettre en place les dispositifs afin d'obtenir les bénéfices attendus de la dématérialisation.

Pour présenter « Démat.ADS » aux collectivités, la DDTM a mis en place un webinaire le 17 juin 2021, qui a rassemblé pas moins de 38 centres instructeurs.

Dans l'Hérault, les collectivités territoriales ont su s'adapter et notamment mettre en œuvre la mutualisation des services instructeurs. C'est par eux et avec eux que cette nouvelle étape devra se poursuivre.

AVANT-MONTS

La candidature de l'intercommunalité, portée par la DDTM, retenue pour la nouvelle session de l'atelier des territoires

L'appel à manifestation d'intérêt de l'atelier des territoires 2021-2022 « Mieux aménager avec des sols vivants » a été lancé par le ministère de la transition écologique (DGALN).

La communauté de communes des Avant-Monts, qui lance en parallèle son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), est lauréate de cet atelier des territoires et pourra donc bénéficier de l'expertise d'une équipe pluridisciplinaire autour de trois ateliers participatifs, le tout piloté par la DDTM. Les principales thématiques abordées seront l'agriculture, la ressource en eau et les différents modèles de développement urbain, l'ambition étant de faire converger les différents acteurs du territoire autour d'un projet commun orienté vers la préservation des sols.

« L'objectif de cet atelier est de questionner le sol comme ressource à préserver, recycler, régénérer et restaurer dans une logique de coopération territoriale.»

JUILLET

MODERNISATION DU DOSSIER DÉPARTEMENTAL SUR LES RISQUES MAJEURS

La refonte intégrale du dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) s'inscrit dans une démarche de longue haleine engagée par la DDTM autour des principaux risques (naturels ou technologiques) identifiés dans l'Hérault. Connaissance, conscience et culture du risque sont les mots clés qui constituent la base de la mise en place d'une information préventive pertinente.

Commune par commune, le DDRM décrit les risques, leurs conséquences prévisibles, les évènements historiques, ainsi que les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde prévues pour en limiter les effets. L'édition 2021, diffusée sur le site internet de la préfecture de l'Hérault, a été présentée par le préfet lors d'une conférence de presse le 6 juillet, suivie d'une campagne d'information « Un jour, un risque », l'objectif étant d'impliquer aussi les habitants dans la prévention des risques.

SIGNATURE D'UNE CHARTE POUR ORGANISER L'ACTIVITÉ DE DÉGUSTATION DES COQUILLAGES

Le 9 juillet, à l'occasion de la fête de la mer et des littoraux, le préfet de l'Hérault Jacques Witkowski a signé la charte de dégustation des coquillages, avec le président du comité régional de la conchyliculture de Méditerranée, ainsi que les maires et présidents des collectivités territoriales concernées.

La DDTM a participé à la préparation de cette charte qui, en appui d'un arrêté préfectoral, rappelle la réglementation de l'activité de dégustation des coquillages, dans le prolongement de l'activité de production des conchyliculteurs. L'objectif de la charte est aussi d'accompagner la diversification d'activités des professionnels, en restant dans l'esprit de découverte et de valorisation des produits. Elle prévoit enfin une labellisation des établissements de dégustation respectueux des règles, dans la perspective de développer le « conchytourisme ».

RENOUVELLEMENT URBAIN

Quartiers Mosson-Cévennes

Dans le cadre de l'ANRU, la convention de renouvellement urbain des quartiers Mosson-Cévennes à Montpellier a été signée le 7 juillet. La DDTM, administration de l'État en charge de l'instruction et du suivi des dossiers ANRU-ANAH à son niveau, opérera également ces délégations de crédits.

Sur le fond, les quartiers Mosson-Cévennes vont ainsi pouvoir être restructurés profondément selon les orientations des projets urbains pilotés par la métropole et son concessionnaire la SA3M, projets qui se développeront sur plus de vingt ans. Toutes les thématiques sont concernées, du logement (modernisation du parc social, copropriétés), à l'éducation (reconfiguration des établissements d'enseignement, offre pédagogique), mais aussi la culture, la mixité sociale (diversification logements, carte scolaire), le développement économique et l'emploi.

La sécurité et la lutte contre la délinquance ne sont pas oubliées (commissariat mixte, brigade de la tranquillité du logement social, bataillons de prévention), comme l'ont affirmé d'abord le Président de la République lors de son déplacement sur le site de la Mosson le 19 avril, puis la ministre chargée de la Ville lors de sa venue le 16 juillet.

« Cette convention prévoit un concours financier de l'ANRU de plus de 110 M€, auxquels s'ajoutent près de 30 M€ de crédits de l'ANAH sur le volet des copropriétés dégradées.»

AOUT

DES INSPECTEURS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUJOURS PLUS SOLLICITÉS

Face à l'augmentation de la demande de permis de conduire, conjuguée aux effets du contexte sanitaire Covid-19, les inspecteurs dans l'Hérault se mobilisent en plus de leur activité habituelle en réalisant des examens supplémentaires pour limiter la tension sur les délais. Ils répondent ainsi aux attentes des candidats souhaitant passer leur permis au plus vite.

Ce sont en moyenne 215 examens réalisés chaque mois les samedis et certains jours de congés en 2021, pour un total de 2584 examens supplémentaires sur l'année.

Au total, le bureau éducation routière de la DDTM a organisé plus de 37 000 examens en 2021. En particulier, les 20 inspecteurs du permis de conduire de la maison de la sécurité routière ont assuré 28 000 examens B en vue de l'obtention du permis de conduire « voiture », 5500 examens motos et 3600 examens poids-lourds et cars.

LGV : VALIDATION DES ÉTUDES ET DU FINANCEMENT DE LA LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER-PERPIGNAN

Le projet de ligne nouvelle entre Montpellier et Perpignan (LNMP) vise à compléter le maillon manquant à grande vitesse ferroviaire entre le sud et le nord de l'Europe, et ainsi libérer de la capacité pour les trains régionaux sur la ligne classique. La conduite de ce projet majeur pour l'Hérault et pour l'Occitanie a impliqué de nombreux acteurs publics courant 2021, illustrée notamment par le comité de pilotage associant l'État (DREAL, DDTM, CGEDD) et les collectivités territoriales.

Ce « copil » a permis de valider les études qui seront portées à la connaissance du public dans la cadre de la déclaration d'utilité publique prévue dès 2022 et d'asseoir le financement de ce projet de plus de 5,5 Mds€ (dont 2 Mds€ en première phase entre Montpellier et Béziers).

La DDTM est particulièrement impliquée dans la conduite du projet, dans un premier temps pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées par le tracé et, dans un second temps, dans l'instruction de l'autorisation environnementale unique qui sera pilotée par la police de l'eau au sein de la DDTM. Les travaux doivent démarrer en 2029 pour une mise en service de la première phase entre Montpellier et Béziers en 2034.

LE BÂTIMENT DE L'ANTENNE DDTM À BÉZIERS FAIT PEAU NEUVE

Des travaux importants ont été effectués dans le bâtiment du service d'aménagement du territoire de l'ouest (SATO), antenne de la DDTM à Béziers. Un ravalement de façade a ainsi été effectué en août 2021. Parallèlement, un mur de mots correspondant aux thématiques portées par la DDTM a été inscrit sur un mur pignon mettant en valeur l'architecture du bâtiment.

De plus, des travaux sont encore en cours de réalisation dans le bâtiment (informatique, installation de pompes à chaleur, cloisons, sanitaires…) : autant d'opérations indispensables en vue de l'accueil, courant 2022, des agents de la DDETS (inspection du travail).

« Ce travail est le fruit d'une collaboration entre les agents du SATO et de la Mission connaissance, étude et prospective (MCEP), avec le précieux appui d'une architecte vacataire. »

SEPTEMBRE

LE 1er KM DU SENTIER DU LITTORAL DE BOUZIGUES INAUGURÉ

Une opération d'aménagement et sécurisation du sentier littoral de la « Crique de l'angle » a été réalisée sur le littoral de la commune de Bouzigues. Deux mois de travaux ont été nécessaires pour la création des aménagements offrant un point de vue nouveau sur la lagune de Thau. Cette opération a été menée par la DDTM en concertation avec la ville de Bouzigues.

L'opération de la « Crique de l'angle », sur un linéaire d'environ 1 km, constitue une première étape dans le cadre d'une étude plus globale destinée à assurer une continuité de parcours sur le pourtour de la lagune de Thau en gardant un juste équilibre entre valorisation et préservation.

VISITE DU NOUVEAU PRÉFET DE L'HÉRAULT

Au siège de la DDTM

Le 20 septembre, Hugues Moutouh, préfet de l'Hérault, a visité le siège de la DDTM, avec le secrétaire général de la préfecture Thierry Laurent et son adjointe, la sous-préfète Emmanuelle Darmon. L'occasion de présenter le comité de direction, puis l'ensemble de la DDTM au regard de son organisation (effectifs, sites, etc.).

Au programme également : exposition du projet de service 2020-2022, avec l'innovation dans la conduite des missions de la DDTM, le travail de partenariat avec les acteurs du territoire, le renforcement du collectif et de la qualité du cadre de travail.

Les chefs de service ont aussi présenté leur structure, au regard de leurs missions et de leurs dossiers d'actualité. Enfin, le préfet a assisté à une présentation des missions de contrôle, d'accompagnement et de conseil de la DDTM, ainsi que d'outils et de dispositifs innovants (drones, intelligence artificielle...).

MISSION DE CONTRÔLE DE NUIT

Sur des sites naturels protégés

Le 9 septembre, une mission de contrôle inter-services a été menée sur les sites naturels protégés de l'étang de Vic et des Salines de Villeneuve, dans un contexte d'infractions récurrentes par des pêcheurs professionnels et de loisirs (navigation de nuit sur les étangs, non-respect de la zone de tranquillité, dégradation de filets de pêches, etc.). À la nuit tombée, les gardes du littoral du conservatoire d'espaces naturels (CEN), les agents de l'unité littorale des affaires maritimes (ULAM) de la DDTM, ainsi que gendarmes et policiers municipaux, ont constaté plusieurs délits et ont notamment dressé des timbres-amendes et des rappels à la réglementation en matière de pêche maritime et de protection de l'environnement.

© CEN Occitanie

© CEN Occitanie

3ème RENCONTRE DES POLICES DE LA NATURE DU DÉPARTEMENT

À l'initiative de la DDTM, s'est tenue une rencontre majeure le 30 septembre à Mauguio entre les acteurs de la police de la nature : inspecteurs de l'environnement, gardes du littoral, gardes de l'ONF, gendarmes, gardes-champêtres, policiers nationaux et municipaux, ainsi que les collectivités territoriales gestionnaires d'espaces naturels.

Les parquets de Montpellier et de Béziers étaient également représentés pour l'occasion. Au cœur des échanges : la déclinaison locale de la nouvelle stratégie nationale des contrôles (domaines de l'eau, de la chasse, des espèces protégées, des espaces naturels protégés et sensibles, etc.), notamment à travers leur répartition entre les différents services compétents (DREAL, DRAAF, ARS, DDTM, DDPP, OFB, ONF...).

POLICE DE LA NATURE

UNIS POUR PROTÉGER

OCTOBRE

LA CABANISATION, UN DES MAUX LES PLUS FRAPPANTS DE L'HÉRAULT

Tout au long de l'année, les équipes de la DDTM se mobilisent pour lutter contre la cabanisation, phénomène massif d'installations et constructions illicites dans les espaces naturels, agricoles et forestiers de l'Hérault. On peut citer notamment l'accompagnement et la formation des communes, la traque et le contrôle des infractions à l'urbanisme, la participation aux audiences et le suivi de l'exécution de décisions de justice…

2021 a été marquée particulièrement par :

- l'organisation de 4 formations à l'attention des élus locaux réunissant plus de 200 personnes,
- 2 opérations « coup de poings » menées conjointement avec les communes de Bessan, Marsillargues et Lunel et rassemblant police municipale, gendarmerie, Enedis et agents assermentés de DDTM. Ces opérations ont conduit à une soixantaine de contrôles et presque autant de PV,
- le record de PV avec plus de 240.

2021 aura été aussi l'année des premières en termes d'outils technologiques permettant de rendre ces actions de lutte plus efficientes :

- 1ère année d'utilisation du logiciel AIGLE qui détecte automatiquement les installations illicites, en comparant des images aériennes avec l'aide d'un algorithme faisant appel à l'intelligence artificielle.
- 1ère mise à disposition de 10 communes, de l'application LUCCA qui permet de sécuriser la rédaction de PV, de partager l'information et d'assurer un suivi des procédures de police de l'urbanisme.

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE CARTE DE L'ALÉA FEUX DE FORÊT

Aux élus locaux

Dans les locaux de la préfecture, les équipes du SAF et du SERN ont présenté aux élus intercommunaux et au SDIS de l'Hérault la nouvelle carte de l'aléa feux de forêt (la précédente version datant de 2008). L'enjeu est crucial pour le département, particulièrement sensible à ce risque.

En effet, l'augmentation des surfaces en bois et landes et de leur biomasse, l'extension des zones urbanisées au contact des zones naturelles boisées, combinées au réchauffement climatique, conduisent à une aggravation du risque.

Pour l'actualisation de la carte, plusieurs éléments ont été pris en compte : végétations exposées au risque incendie par photo-interprétation d'images satellites ; cartographie des types de peuplements forestiers, landes et garrigues ; évaluation de la biomasse combustible et de la participation à la combustion de chaque type de végétation ; définition des conditions de référence météo (direction du vent et vitesse) en période estivale sèche ; calcul de l'intensité maximale d'un feu de forêt ; classement en niveau d'intensité, de très faible à exceptionnelle.

POLMAR-TERRE

Un exercice de simulation grandeur nature entre Hérault et Gard

Le 20 octobre, les équipes de la DML étaient mobilisées pour un exercice de simulation d'une pollution marine arrivant à terre (Polmar-terre) à La-Grande-Motte et au Grau-du-Roi.

Cet exercice, organisé conjointement par les préfectures et les DDTM de l'Hérault et du Gard, en lien avec le SDIS, s'inscrit dans le cadre du dispositif ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile), et de son plan Polmar-terre qui a été mis à jour par arrêté préfectoral du 7 octobre. Les équipes ont pu s'entraîner en mettant en place les dispositifs et les mesures de lutte contre les pollutions marines par hydrocarbures. Déploiement d'un barrage dans le port de La-Grande-Motte, récupération des polluants, chantier de nettoyage sur la plage de l'Espiguette… La veille de l'exercice, le 19 octobre, les acteurs (DDTM / DML, experts, conseillers techniques…) étaient réunis pour une formation.

« Le mot d'ordre : être prêt à tout instant en cas de réelle pollution de la mer et du littoral ! »

NOVEMBRE

JOURNÉE CONVIVIALITÉ DE LA DDTM

au domaine de La Mogère

Malgré les difficultés liées au contexte Covid-19, la DDTM a renoué en 2021 avec la tradition d'un moment de convivialité en extérieur, avec les agents. Le temps d'une demi-journée, et sous un soleil radieux, les agents ont pu échanger autour d'un déjeuner, puis découvrir le domaine de La Mogère, en périphérie de Montpellier, son château et ses jardins.

Le directeur M. Grégory a remercié l'ensemble des agents et des services pour l'investissement et l'expertise dont ils font preuve dans l'exercice de leurs missions. C'était aussi l'occasion pour Xavier Eudes, directeur adjoint, de saluer les agents avant son départ de la DDTM 34. On espère renouveler l'expérience en 2022 !

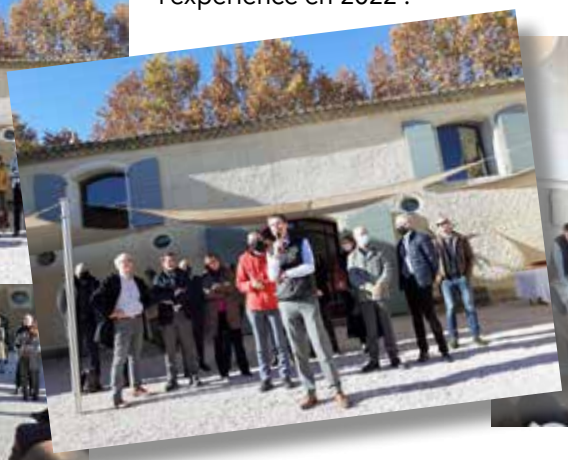

NOUVEAUX ATELIERS DE LA DDTM

Découverte et partage

Sous couvert du club de l'innovation, l'équipe de la Mission connaissance, étude, prospective (MCEP) a organisé de nouveaux ateliers de découverte et de partage à destination des agents de la DDTM. En particulier, l'application cartographique Lizmap, interface web du logiciel QGIS, a été présentée par Philippe Allamand, chef de l'unité connaissances et géomatique à la MCEP. Lizmap permet notamment de rechercher des éléments liés au cadastre et au foncier, à l'artificialisation du territoire, aux enjeux agricoles, urbains, maritimes, mais aussi des informations utiles en interne comme les emplacements des agents sur les différents sites de la DDTM. L'application est d'ailleurs accessible depuis l'intranet (rubrique SIG Géomatique). En décembre, un autre atelier s'est tenu avec les collègues de la DML autour de l'exercice de simulation d'une pollution marine arrivant sur le littoral (Polmar-terre).

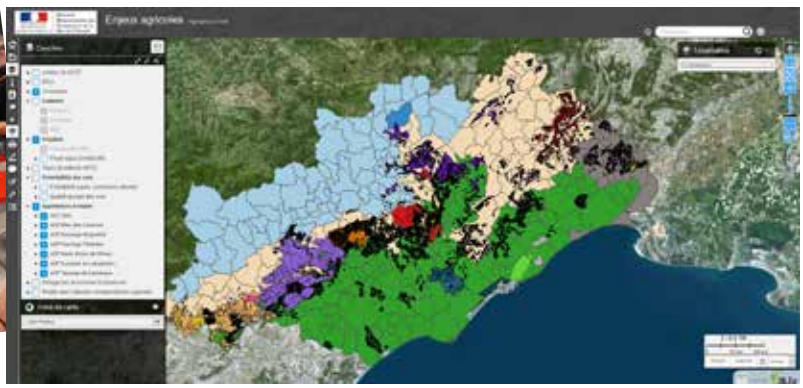

VERSEMENT DES AIDES À LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE

Dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement a mis en place une aide à la relance de la construction durable (ARCD), répondant au double objectif de production de logements et de lutte contre l'artificialisation des sols. Le dispositif prévoit le versement d'une aide forfaitaire de 100 € par m² de surfaces de logement construit au-delà d'un seuil de densité pour les programmes d'au moins deux logements autorisés à la construction.

Les montants d'aide, fixés par arrêté publié au Journal officiel le 25 octobre 2021, ont commencé à être versés en novembre aux 34 communes retenues dans l'Hérault. Soit une enveloppe de 2,6 M€ liquidés par la DDTM pour accompagner ces communes dans leur effort de construction de logements, en contribuant au financement des équipements publics, infrastructures et autres aménités urbaines favorables à l'accueil de nouveaux ménages et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Pour 2022, cette aide sera conditionnée à la signature d'un contrat de relance du logement qui fixera les objectifs de production de logements et de logements sociaux des communes situées en zone tendue (zones A, B1, B2 dans certains cas).

« 2,6 M€ pour soutenir l'action des maires de 34 communes de l'Hérault»

DECEMBRE

ARRIVÉE DES AGENTS DE LA DML À MONTPELLIER

En décembre, les agents du service à la mer et au littoral (unité activités maritimes, agents chargés des cultures marines de l'unité CML) de la DDTM ont déménagé de Sète pour s'installer à Ozone - Montpellier en raison d'importants travaux entrepris au bâtiment de la rue Hoche : rénovation énergétique, isolation thermique, modernisation de l'accueil et ré-organisation des espaces de travail.

Ces travaux, inscrits et financés dans le cadre du plan de relance, pour plus de 700 M€, dureront jusqu'en juillet 2022. À noter que l'équipe de l'unité littorale des affaires maritimes (ULAM) sera, le temps de ces travaux, hébergée sur le site de la DDPP à Sète, ainsi que les agents chargés des cultures marines lors de leurs missions de contrôle sur l'étang de Thau.

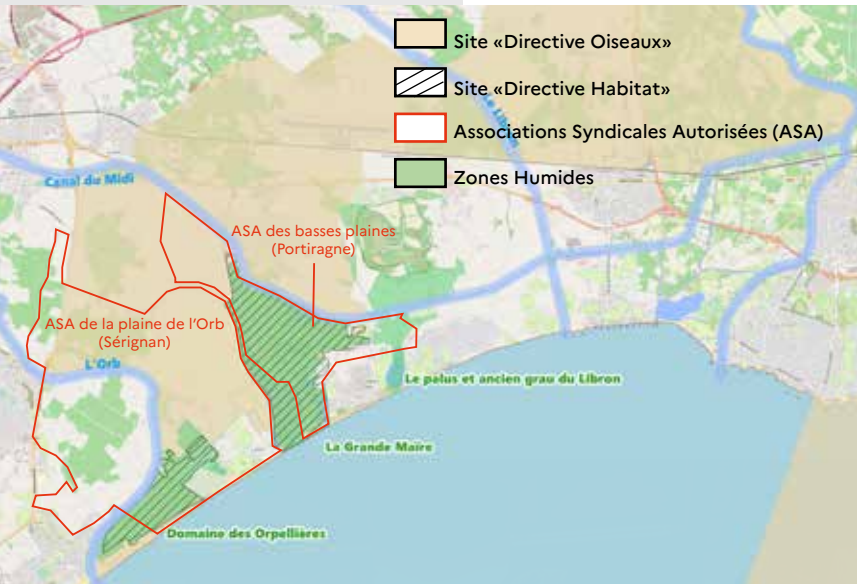

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DU DELTA DE L'ORB

Ce plan de gestion comprend 29 opérations à réaliser sur les six prochaines années, afin de restaurer le fonctionnement hydrologique naturel du delta, l'amélioration de la gestion des graus, ainsi que le rétablissement de l'écoulement des eaux débordées de l'Orb vers les exutoires en mer.

Après plusieurs mois d'étude, d'analyse et de concertation, la vingtaine d'acteurs du territoire impliqués, parmi lesquels la préfecture de l'Hérault, les CABM, CAHM, les associations syndicales autorisées de Portiragnes et de Sérignan, la chambre d'agriculture, la fédération de l'hôtellerie de plein air, l'agence de l'eau, la région Occitanie, le département de l'Hérault et le conservatoire du littoral, ont ainsi acté un programme d'actions et l'organisation de la gouvernance de ce plan de gestion, qui a été élaboré par l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Orb Libron.

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Mise en place du « permis de louer », nouvelle arme contre les propriétaires voyous

Le 15 décembre, le préfet de l'Hérault a présenté le permis de louer, qui oblige tout propriétaire d'un logement situé dans un périmètre défini par la collectivité à solliciter une autorisation préalable avant la mise en location de son logement. Celle-ci ne sera ainsi délivrée qu'après vérification que le logement présente bien toutes les caractéristiques d'habitabilité exigées.

Les équipes du SHAJ, présentes lors du « copil » de présentation de ce nouveau dispositif, ont suivi son déploiement en 2021 dans 34 communes du département.

Le permis de louer est appelé à monter en puissance, d'autant plus qu'il est un levier pour l'ensemble des collectivités engagées dans des opérations de renouvellement urbain (OPAH-RU, PIG, Action cœur de ville, Petites villes de demain).

« Un premier bilan permet de témoigner de son utilité : sur les 2500 premières demandes d'autorisation préalable à la location, plus d'un tiers ont abouti à une autorisation avec réserves (engageant les propriétaires à effectuer des travaux) et 2 % à un refus de location. Les premières amendes ont également été prononcées.»

CHIFFRES CLES

ACCESSIBILITE et SECURITE

1457 avis émis lors des commissions et sous-commissions de Montpellier, Béziers et Lodève
62 organisations de séances plénières de commissions
14 *dont commissions dématérialisées*
36 visites de réception accessibilité sur demande des maires
5370 attestations de conformité aux règles d'accessibilité reçues dans le cadre des Ad'AP (agendas d'accessibilté programmée)
139 demandes de dérogations instruites dans le cadre des Ad'AP
155 visites de réception et d'ouverture d'ERP
62 participations de la DDTM à des réunions de sécurité
15 accompagnements de projets

PLANIFICATION

204 PLU approuvés
21 cartes communales
115 communes RNU
103 procédures communales en cours PLU + CC
61 suites à caducité du POS au 27 mars 2017
1 SCOT en cours d'élaboration
3 SCOT en cours de révision
131 communes couvertes par un EPCI ayant la compétence PLU
125 communes couvertes par un PLUI prescrit
1 SCOT en cours de modification

APPLICATION DU DROIT DES SOLS

54 communes au Règlement National d'Urbanisme (RNU) instruits par la DDTM
62 communes retombées au RNU pour avis conforme du préfet
2502 Avis Conformes (AC) du préfet pour l'ensemble du département
1749 dossiers d'urbanismes RNU instruits pour l'arrondissement de Béziers
2 dont permis d'aménager
169 permis Etat
0 permis de construire parcs éoliens
10 permis de construire parcs photovoltaïques
38 avis sur permis agricoles pour passage en commissions CDNPS et CDPENAF

VIGILANCE TERRITORIALE

68 constats établis relatifs à des irrégularités sur les territoires des communes
247 procès-verbaux dressés au titre du code de l'urbanisme
1 procès-verbal dressé au titre du code de l'environnement
526 droits de visite
1 mise en demeure
30 courriers amiables
28 assistances communes
190 rapports de constatation code de l'urbanisme
1 rapport de constatation code de l'environnement
58 demandes diverses (constats, conformités)

CAMPINGS

254 campings dans l'Hérault dont 167 littoraux (en comptant pour 1 les campings fusionnés)
224 campings soumis à au moins un risque (parfois 2)
168 soumis à risque inondation
104 soumis à risque feux de forêt
100 % des campings à risque inondation ou feux de forêt visités au moins 1 fois depuis 2015
471 visites réalisées depuis le début de la campagne en 2015
62 visites de camping en 2021
69 % de retour à la conformité des campings en zones inondables visités deux fois et non conformes en première visite

LUTTE CONTRE LA CABANISATION

106 affaires audiencées en faveur de la lutte contre la cabanisation
63 décisions de justices rendues
18 affaires exécutées
30 titres émis
340M€ de montant des titres émis
1 démolition d'office

PUBLICITE

39 constats d'infraction au code de l'environnement
36 déclarations préalables de dispositifs publicitaires nouveaux ou pré-enseignes
91 dossiers d'enseignes
0 instruction de panneaux numériques

AMENAGEMENT COMMERCIAL

14 dossiers présentés à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
12861 *de surface totale liée aux dossiers CDAC (m²)*
8852 de surface autorisée en moyenne (m²)
0 dossier présenté à la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique
0 siège spectateur
3 instructions de demande d'habilitation de bureaux d'études pour réalisation études d'impact (loi ELAN)
5 instructions de demande d'habilitation de bureaux d'études pour réalisation certificat de conformité (loi ELAN)

FISCALITE DE L'URBANISME

9576 dossiers traités au titre de la fiscalité de l'aménagement
33,1 M€ de montant de taxe d'aménagement (annulations prises en compte)
18866 titres émis
2035 réclamations informatiques traitées

LOGEMENTS PRIVES

23,5 M€ aides de l'ANAH octroyées pour la réhabilitation du parc privé
1879 logements réhabilités
1347 logements traités en copropriété dégradée

LOGEMENT SOCIAL

2148 logements locatifs sociaux ont été financés dans l'Hérault
5,5 M€ notamment par crédits d'État
46 communes concernées par les obligations de logement social dans l'Hérault
Dont 2 communes exemptées en 2021
9 contrats de mixité sociale signés couvrant la période 2017-2022
13 communes en situation de carence suite au bilan 2017-2019

POLITIQUES DE L'HABITAT

8 nombre de PLH exécutoires
Dont 2 nombre de PLH approuvés en 2021

LUTTE HABITAT INDIGNE

0 nombre de travaux d'office réalisés (insalubrité)
15 titres émis pour les astreintes administratives (insalubrité)
3 amendes prononcées au titre du permis de louer

RENOVATION URBAINE

+ de 13,2 M€ d'aide de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine depuis 2010 dans l'Hérault dans le cadre du Programme national de rénovation des quartiers anciens dégradés (PNRQAD)
3 sites d'intérêt national retenus par le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) dans le cadre de la politique de la ville (Montpellier Mosson, Béziers La Devèze et Béziers-Centre)
4 sites d'intérêt régional (Lunel Centre, Sète Ile de Thau, Agde Centre et Montpellier Cévennes)
46,2 M€ engagés de l'ANRU dans le cadre du NPNRU
18,9 M€ payés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU depuis 2017
679 logements démolis
340 logements réhabilités

CONTRÔLE DE LEGALITE des actes et documents d'urbanisme

1655 actes contrôlés en application du droit du sol
195 actes contrôlés dans le cadre de la planification

PLAISANCE ET SECURITE DES LOISIRS NAUTIQUES EN MER

9170 dossiers de permis de plaisance instruits

835 sessions organisées

7177 titres délivrés par la DDTM

601 premières immatriculations

5247 mutations de propriété générées par le marché de l'occasion

101 déclarations de manifestations nautiques instruites par la DDTM

12 donnent lieu à une évaluation des incidences Natura 2000

740 contrôles diligentés par la DDTM

27 donnent lieu à un procès-verbal

13 des infractions concernent la vitesse et le non-respect des zones de navigation

20 retraits de permis provisoires

SUIVI DES ACTIVITES DE PÊCHE MARITIME

5321 déclarations des captures réalisées aux fins de suivi de l'effort de pêche

GENS DE MER

1391 marins actifs durant l'année

0 mouvement enregistré

694 navires actifs armés

509 navires actifs en circulation (cultures marines, travaux portuaires, personnes publiques…)

87 nouveaux marins inscrits

3 tentatives de conciliations entre marins et armateurs

97 mutations de propriété de navires professionnels

2,98 M€ valeur totale des transactions de navires professionnels

172 documents uniques de francisation-immatriculation de navires professionnels

GESTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

13 communes littorales disposant de concession de plage

24 établissements de plages contrôlés

1 procédure contentieuse

CULTURES MARINES

195 arrêtés d'autorisations d'installation d'exploitation de cultures marines

49 permis de pêche à pied professionnels

13 autorisations de pêche de naissains de moules

30 mises en demeure notifiées

6 sanctions administratives prononcées

34 missions de contrôles et de terrain sur l'étang de Thau et à terre

16 établissements contrôlés dans le cadre de la dégustation de coquillages

2485 tables conchylicoles concédées sur l'étang de Thau

182 filières conchylicoles concédées en mer Méditerranée

503 conchyliculteurs ayant déclaré leur production annuelle de coquillages

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

8 avis de synthèse au titre de l'évaluation environnementale sur les projets

NATURA 2000

54 sites Natura 2000 dans l'Hérault

62 avis émis au titre des incidences Natura 2000

15 comités de pilotage

7 exploitations contrôlées au titre des directives oiseaux et habitats

CONTINUITE ECOLOGIQUE

1 dossier de mise aux normes des 23 seuils de cours d'eau identifiés comme obstacles à la continuité écologique

3 dossiers de mise aux normes d'autres seuils de cours d'eau identifiés comme obstacles à la continuité écologique

EAU ET ASSAINISSEMENT - EAUX RESIDUAIRES

15 dossiers "loi sur l'eau" instruits en assainissement

240 stations contrôlées sur la base des résultats d'autosurveillance

15 plans d'épandage de boues sur la base des bilans agronomiques

17 vidangeurs agréés

62 contrôles de terrain réalisés

7 plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) validés dans le cadre de la gestion quantitative de l'eau

86 Km de cours d'eau contrôlés dans le cadre des zones non traités (ZNT) phytosanitaires

10 exploitations contrôlées au titre de la directive Nitrates

39,6 % des services représentent 62% de la population en eau potable

38,3 % des services représentent 75% de la population en assainissement

20,9 % des services représentent 81% de la population en assainissement individuel

EAUX PLUVIALES

81 dossiers de déclaration ou d'autorisation dans le cadre d'aménagements de ZAC, de lotissements…

PRELEVEMENTS

75 dossiers instruits liés à des prélèvements, captages et forages

AVIS "EAU" SUR DOSSIERS A FORTS ENJEUX

12 avis au titre d'autres réglementations notamment urbanisme et installations classées

PREVENTION DES INONDATIONS

223 communes couvertes par un PPRI approuvé

3 révisions de PPRI en cours

5 modifications de PPRI en cours

7 PAPI en cours dans le département

70 dossiers de subvention instruits en faveur de la prévention des inondations

4,65 M€ montant d'aides déléguées pour des opérations nouvelles et complémentaires (Etat/BOP181)

76 dossiers de paiements pour des subventions accordées les années précédentes

0,9 M€ montant d'aides versées pour la protection des inondations (Etat/BOP181)

420 avis pour le volet "risques" dans le cadre d'application du droit des sols

7 avis pour le volet "risques" dans le cadre des procédures d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi)

AUTRES RISQUES QU'INONDATION

90 communes concernées par un porter à connaissance (120 PAC minier, mouvement de terrain, feu de forêt)

17 plans de prévention des risques incendies de forêts approuvés

AIDES DIRECTES AUX AGRICULTEURS

16,1 M€ aides octroyées au titre du 1er pilier de la PAC (aides découplées et aides animales)

1403 agriculteurs bénéficiaires d'aides 1er pilier

4142 déclarations PAC déposées

151 paiements en faveur de jeunes agriculteurs

389 dossiers de MAEC déposés (2ème pilier)

500 demandes d'aide ICHN (2ème pilier)

788 demandes d'aide au titre de l'agriculture biologique (2ème pilier)

1042 demandes d'aides d'assurance récolte

5,9 M€ montants d'aide ICHN (2ème pilier)

CALAMITES AGRICOLES

1 AP dérogation pour l'achat de vendanges

411 dossiers d'aide d'urgence (pour 1 146 500 €)

3700 dossiers validés pour un montant de 15 422 583€ (prise en charge partielle des cotisations MSA)

calamités agricoles pour pertes de récolte

3000 aides pour les viticulteurs assurés

aides pour les entreprises d'aval

CHIFFRES CLES

INSTALLATION ET INVESTISSEMENT AGRICOLES

46 dossiers financés au titre de l'installation

260 dossiers d'aide à l'investissement déposés

19 *dont dossiers petits investissements*

43 *pour les bâtiments d'élevage*

3 *pour les investissements des filières fruits et légumes*

17 *pour la transformation à la ferme*

178 *pour les investissements des filières végétales*

0 *pour les aires de lavage collectives*

3,962 M€ montant total d'aides

2,689 M€ de FEADER

1,273 M€ de dépense publique nationale (AE RMC, Région, MAA)

PLAN LOUP

74 référents loups

17 troupeaux domestiques ayant subi des attaques

8 dossiers pour mesures de protection des troupeaux à compter de la prédation (2021 : 1ère année)

13 848,50 € montant d'aides pour protection troupeaux (Etat+FEADER)

CHASSE

342 communes ont la possibilité de tir à l'affût et d'approche sur le sanglier dès le 1er juin

310 communes peuvent organiser une battue dès le 1er juin

PREVENTION INCENDIE FORÊT

130 incendies de forêts

783 ha de surface des feux de forêts

63 pour 484 ha feux pour la saison estivale

1067 feux de végétation

43 feux pour lesquels la Cellule Technique Départementale de Recherche des Causes intervient sur réquisition

1100 constructions concernées par les contrôles des obligations de débroussaillement

9 communes concernées par les contrôles des obligations de débroussaillement

87 timbres amendes dressés à l'encontre de propriétaires en infraction

400 avertissements

FORÊT

6 refus de défrichement délivrés

34 autorisations de défrichement délivrées

217 900,00 € d'indemnités versés au Fonds Stratégique pour la Forêt et la filière Bois suite à des autorisations de défrichement accordées en 2015

3 contrats FFN sous gestion de la DDTM

2 contrats sous gestion ONF

0 € de recettes

TRANSPORTS ET DEPLACEMENT

4 exploitations de transports guidés bénéficient d'un suivi réglementaire de la DDTM

6 autorisations pour les petits trains touristiques routiers

EDUCATION ET SECURITE ROUTIERE

75 personnes tuées sur les routes

590 accidents de la route

814 blessés sur les routes

34 radars de vitesse

26 radars de feu rouge

6 radars pédagogiques

4 radars chantier installés sur 18 emplacements tournants

37100 examens de permis de conduire (auto, moto, poids lourds) effectués par la DDTM

ETUDES, CARTOGRAPHIE ET COMMUNICATION

34 cartes de l'atlas cartographique

10 cartographies à la demande de la préfecture

230 cartographies à la demande des services de la DDTM

5 études thématiques

19 baromètres d'activités

20 projets LizMap

2 porter à connaissance sur des intercommunalités

146 documents d'urbanisme publiés sur le GPU (143 communes et 3 SCOT)

35 communiqués de presse

PUBLICATIONS

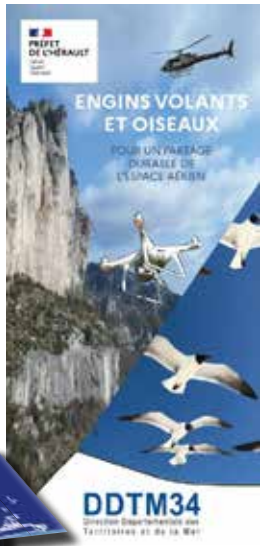

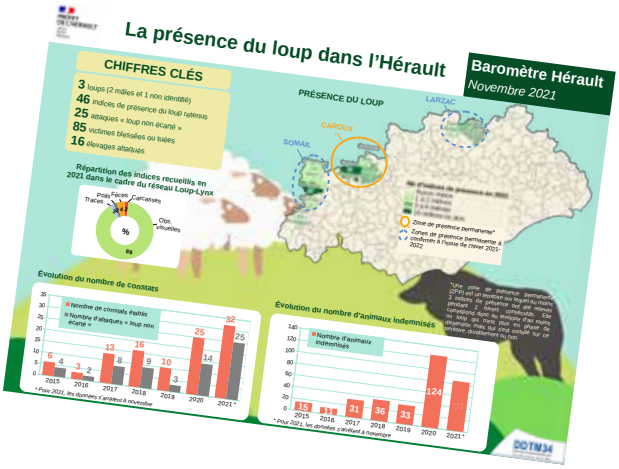

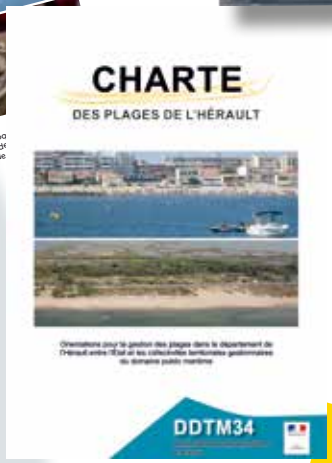

Directeur de publication : Matthieu Grégory, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault (DDTM34)
Edition : janvier 2022
Conception et maquettage : DDTM 34
Crédit©: DDTM 34 / CEN Occitanie / CCI 34 / Christian Itty / chambagri34

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault
181 place Ernest Granier
CS 60556
34 064 Montpellier Cedex 02
ddtm@herault.gouv.fr